

t.3M Triman
t.143.0 (8) LP/lv

8. Feb. 1978

23/ COOPERATION ENTRE LA SUISSE ET LE TCHAD

(en marge de l'affaire KUMMERLING)

DONNEES GENERALES

Notre coopération avec la République du Tchad a débuté en 1961 et n'a pas été interrompue par le changement intervenu en avril 1975 à la tête du pouvoir (président Tombalbaye éliminé et remplacé par président Malloum qui a instauré un régime militaire, se proclamant "non-aligné" en dépit du puissant soutien reçu de la France).

Le total des sommes versées de 1961 à 1977 par la Confédération au Tchad - au titre de la coopération au développement - s'élève à quelque 12 millions de francs suisses.

Il se trouve actuellement au Tchad 15 collaborateurs engagés par la Confédération, 2 collaborateurs engagés par SWISSAID, 8 volontaires au service de diverses autres organisations privées (Frères sans frontières et Interteam, notamment), 1 ressortissant suisse attaché au bureau régional du PNUD, soit au total 26 coopérants. Certains de ces coopérants sont accompagnés de leur famille. On compte également un certain nombre de religieux suisses.

CADRE JURIDIQUE

Le protocole d'application (25/7/77) de l'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique entre la Suisse et le Tchad, conclu le 21/2/76.

PRINCIPAUX PROJETS DE LA CONFEDERATION (v. cartes en annexe)

--- Centres de formation professionnelle agricole (CPFA)

Début du projet: 1964
Région: Moyen-Chari



Objectif: donner une formation agricole pratique à de jeunes agriculteurs et à leur famille, de manière à ce que, de retour dans leur village, ils jouent un véritable rôle d'animateurs. En 1964: 1 seul centre. En 1977: 10 centres, grâce à l'actif soutien des autorités tchadiennes.

Personnel suisse: 4 collaborateurs (2 animateurs, 1 expert agricole, 1 gestionnaire)

-- Services de santé

Début de la contribution suisse: 1970

Région: N'Djamena, Bousso, Kyabé

Objectif: développement de la médecine de base en milieu rural

Personnel suisse: 5 collaborateurs (3 médecins, 1 infirmière, 1 laborantine)

-- Formation continue de maîtres de l'enseignement secondaire

Début de la contribution suisse: 1972

Région: N'Djamena

Objectif: appuyer la réforme scolaire entreprise au Tchad (enseignement mieux adapté à la vie rurale) en collaboration notamment avec l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale, SWISSAID. La tâche des collaborateurs suisses consiste essentiellement à conseiller les responsables tchadiens de l'éducation dans l'application de nouvelles méthodes et contenus pédagogiques.

Personnel suisse: 6 collaborateurs (5 conseillers pédagogiques, 1 conseiller en travaux pratiques)

PROJETS DE SWISSAID SOUTENUS PAR LA CONFEDERATION

-- Construction et rénovation d'écoles rurales

-- Centres de formation professionnelle agricole

CONTINUATION DE NOTRE COOPERATION

Notre coopération ne semble pas mise en danger immédiat par l'affaire Kummerling. La situation politique et militaire régnant au Tchad ne date pas d'hier. Les actions des rebelles ont lieu dans le Nord et l'Est du pays alors que les activités de la grande majorité des coopérants suisses sont concentrées dans le Sud. Les risques encourus ne sont pas nouveaux et restent pour l'instant minimes.

Outre cette constatation, les principaux arguments qui militent en faveur de la poursuite de notre coopération restent les mêmes (cf. fiche No 20: "Couronnement Bokassa");

- assurer à la réalisation de nos projets une continuité indépendante des aléas politiques;
- éviter de faire supporter aux bénéficiaires de nos projets les conséquences d'actes dont ils ne sont pas responsables.

EXISTE-T-IL UNE SOLUTION A L'AFFAIRE KUMMERLING DANS LE CADRE DE NOTRE COOPERATION?

L'idée qui pourrait venir à l'esprit de certains citoyens serait de prélever le montant de la rançon réclamée pour la libération de Kummerling, soit sur le programme de la coopération au développement destiné au Tchad soit sur notre programme général de coopération au développement.

Cette idée est irrecevable du fait:

- qu'on ferait "payer" aux bénéficiaires de nos projets (au Tchad ou ailleurs) les conséquences d'actes dont ils ne portent pas la responsabilité (cf. ci-dessus);
- qu'en tout était de cause on créerait un dangereux précédent en dédant à un chantage de cette sorte, cela d'autant plus qu'on ignore tout pour l'instant de l'identité et des motivations véritables des auteurs de l'enlèvement.

Annexes:

2 cartes géographiques (l'une politique, l'autre montrant les principales voies de communication)